



ASSOCIATION AIGOUAL CEVENNES PIC SAINT-LOUP

Rapport d'activité 2023 - 2024



Table des matières

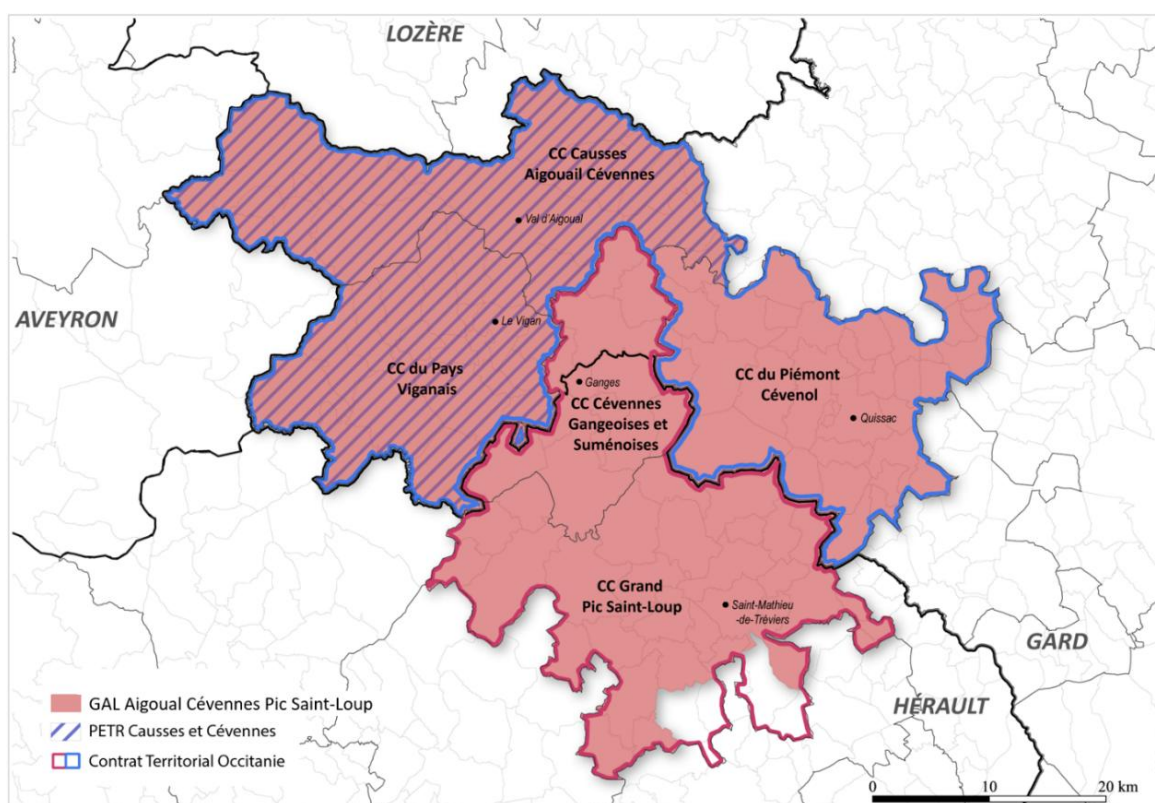
I. Bilan des actions 2023 – 2024	2
Recrutement et tuilage	2
Appel à Candidature Régional	2
Le choix de la structure porteuse	3
Un tuilage dans l’animation du GAL	4
Animation du GAL	4
Elaboration de la stratégie et des grilles de sélection.....	4
Elaboration du Règlement Intérieur du GAL	5
Conventionnement et installation du GAL ACPSL	5
Accompagnement des porteurs de projet	6
Cotisations de l’association	6
II. Perspectives pour l’année 2025	7
Recrutement.....	7
Animation du GAL.....	7
A.M.I. LEADER en Ukraine	8

I. Bilan des actions 2023 – 2024

Recrutement et tuilage

Appel à Candidature Régional

Suite à la sélection du GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup par la Région Occitanie le 9 février 2023, le territoire bénéficie à nouveau d'un programme LEADER de 2023 à 2027, avec une enveloppe FEADER de 2 197 037 €, en partenariat avec les communautés de communes Causses Aigoual Cévennes – Terres Solidaires, Cévennes Gangeoises et Suménoises, Pays Viganais, Grand Pic Saint-Loup et Piémont Cévenol.



Périmètre du GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup

Le GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup s'inscrit sur un territoire situé entre la grande périphérie Montpellieraine, au Sud, et les Cévennes occidentales, au Nord. Ce périmètre rassemble deux anciens GAL qui existaient jusqu'à la programmation 2014 – 2022 : le GAL Grand Pic Saint-Loup, au Sud, et le GAL Cévennes, au Nord, qui a été divisé en deux pour cette nouvelle programmation et en partie intégré dans ce nouveau GAL. Ce nouveau périmètre se justifie par la présence de deux Contrats Territoriaux Occitanie (CTO), composés au total de 5 EPCI :

- CTO « Grand Pic Saint-Loup - Cévennes », porté par l'association Grand Pic Saint-Loup-Cévennes.

Ce CTO est à l'échelle de la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises et la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (dont 5 communes sur lesquelles ne seront éligibles que les projets collectifs).

- CTO « Causses et Cévennes - Piémont », porté par le PETR Causses Cévennes et la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

Ce CTO est à l'échelle de la Communauté de communes du Pays Viganais, la Communauté de communes Causses-Aigoual-Cévennes - Terres Solidaires et la Communauté de communes du Piémont Cévenol.

L'année 2023 marque la transition entre les programmations 2014-2022 et 2023-2027. Les porteurs de projets ont été redirigés vers d'autres financements du FEADER, ou d'autres fonds européens comme le FEDER, le FSE, ou le FEAGA, ainsi que des financements départementaux, régionaux ou nationaux. Ils ont également été orientés vers des structures d'accompagnement telles que les chambres consulaires, AD'OCC, IMPSL, et France Active AIRDIE.

Le choix de la structure porteuse

Prénom, NOM	Prénom, NOM	Membre fondateur représenté
Joël GAUTHIER Président	Alexandre VIGNE	Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires
Lambert LUCAS Secrétaire	Lucas FAIDHERBE	Communauté de Communes Cévennes Gangeoises et Suménoises
Claude SAINT-PIERRE	Antoine MARTINEZ	Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup
Dominique POUDEVIGNE	Philippe DOUTREMEPUICH Premier Vice Président	Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup
Martine DURAND-RAMBIER	Alain BARBE	Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup
Bruno MONTET Trésorier	Régis BAYLE	Communauté de Communes du Pays Viganais
Stéphanie LAURENT	Nicolas DREVON	Communauté de Communes du Piémont Cévenol
Joël ROUDIL Second Vice Président	Cyril MOH	Communauté de Communes du Piémont Cévenol

Conseil d'Administration de l'association Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup. En vert : bureau de l'association

Un large travail a eu lieu autour de la question du portage du GAL. Des échanges soutenus entre les cinq Communautés de Communes ont eu lieu concernant le portage juridique et financier de la structure à travers des concertations et parfois des débats. La volonté d'unité sur ce nouveau périmètre a abouti à la mise en place d'une nouvelle structure porteuse : l'Association Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup. L'association allie flexibilité, synergie avec les instances locales, et crée une identité propre au GAL. C'est une nouvelle gouvernance qui va au-delà du morcelage des collectivités qui rassemble autour d'un intérêt commun : développer et préserver les espaces du territoire en

s'appuyant sur le programme LEADER. Les cinq Communautés de Communes contribuent de manière égalitaire au financement de la structure. De plus, les deux CTO sont représentés à égalité dans nos instances (Assemblée Générale et Comité de Programmation).

Le 28 mars 2023, l'Association Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup a tenu son assemblée Générale Constitutive à Ganges. Les cinq communautés de communes, membres fondateurs, ont élu le conseil d'administration, chargé d'arrêter les comptes et de voter la maquette de Rapport d'Activité, puis un bureau, chargé d'expédier les affaires courantes du GAL.

Un tuilage dans l'animation du GAL

L'appel à candidature régional impose une animation du GAL 2023-2027 à hauteur de 1.5 équivalent temps plein (ETP) en 2025. Une première phase de recrutement a donc eu lieu pour l'animation du GAL et la coordination de l'association. Le 26 février 2024, Louis de Fontainieu a été recruté à ce titre. Un vaste travail de tuilage a été effectué tout au long de l'année 2024 grâce à la collaboration de Laura Montiel et d'Emmanuelle Piras, qui ont travaillé et porté ce projet de GAL jusqu'à l'arrivée de Louis. Laura et Emmanuelle ont notamment porté la création de l'association, tenu les concertations pour la mise en œuvre de ce nouveau périmètre, accueilli et accompagné les nouveaux porteurs de projet, et porté la candidature du nouveau GAL.

Par la suite, Laura a conservé la fin de programmation 2014-2022 sur l'ancien GAL Grand Pic Saint-Loup. Du côté de l'ancien GAL Cévennes, Bénédicte Dussap et Sandrine Deblois ont effectué ce travail. Louis a de son côté pris en main l'animation du GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup (partie suivante).

Animation du GAL

Elaboration de la stratégie et des grilles de sélection

En lien avec un bureau d'études, Laura Montiel et Emmanuelle Piras ont développé une base pour la stratégie du nouveau GAL. Elles ont notamment organisé en 2022 deux ateliers de concertation citoyenne sur le périmètre du GAL et obtenu la participation de 150 personnes. Le travail de Louis de Fontainieu s'est basé sur ce socle pour aboutir à trois fiches action consensuelles et pouvant être conventionnées avec la Région Occitanie.

Pour cela, le futur Comité de Programmation (COPROG) a été mobilisé en mai et juin 2024 lors d'ateliers participatifs. Ces deux ateliers visaient à remobiliser ce groupe suite à une période de transition dans l'animation et à retravailler les fiches action. Cinq thématiques prioritaires ont été identifiées pour la stratégie du GAL :

- Transition écologique et énergétique
- Economie de proximité
- Services de proximité
- Attractivité du territoire
- Accès à l'emploi en milieu rural

Ces cinq thématiques ont été ventilées dans trois fiches action :

1. Atténuer et s'adapter au changement climatique
2. Accueillir dans un territoire solidaire
3. Développer et soutenir l'emploi local en s'appuyant sur le tissu économique

A l'issue de ces ateliers thématiques et suite à un retour de la Région, une dernière consultation en ligne a été effectuée entre juin et septembre 2024. Les fiches action ont pu être stabilisées et prêtes à être votées suite à cette consultation.

Les grilles de sélection rassemblent les critères servant à noter les projets. Le Comité Technique (COTECH) et le COPROG utilisent ces grilles pour évaluer les projets et vérifier leur adéquation à la stratégie du GAL (fiches action). Plus le projet respecte ces critères, plus il gagne de points.

Le COPROG s'est réuni le 24 octobre 2024 à Ganges pour échanger sur une proposition de grilles de sélection. Cette proposition, déjà aboutie, est le fruit de deux ateliers techniques ayant mobilisé les chargés de mission du COTECH. La proposition de grilles de sélection reprend chaque fiche action et lui attribue des critères de notation ainsi que des critères minimaux (critères qui rendent le projet inéligible s'ils ne sont pas validés). Les retours du COPROG et du bureau de l'association ont permis de stabiliser les grilles de sélection, de les tester sur de nombreux projets et de les voter.

Elaboration du Règlement Intérieur du GAL

Selon la même méthodologie, un règlement intérieur a été proposé aux membres du COPROG. Une première consultation en ligne ainsi qu'une relecture en plénière le 24 octobre 2024 ont abouti à une proposition faisant consensus. Le règlement intérieur du GAL définit le rôle du Président du GAL, des différentes instances, et l'accompagnement des porteurs de projet jusqu'au paiement de l'aide.

Conventionnement et installation du GAL ACPSL

Les fiches action ont fait l'objet d'une convention avec la Région Occitanie. En annexe de cette convention, nous pouvons trouver la maquette financière du GAL, les grilles de sélection, et les lignes de partage entre le FEADER LEADER et les autres fonds européens (FEDER, FEAMPA, FSE+, FEADER hors LEADER, ...). La convention a été signée par la Présidente du Conseil Régional le 14 novembre 2024. A la signature de cette convention, le GAL s'est engagé à tenir son Comité d'Installation sous un mois.

Ce dernier a été organisé le 18 décembre 2024 à Montoulieu. Le COPROG a désigné ses binômes, validé et voté le règlement intérieur et voté pour le président de GAL. M. Joël Gauthier, président de l'association a été élu à l'unanimité président du GAL. A ses côtés, M. Philippe Doutremepuich et M. Joël Roudil ont respectivement été élus premier et second vice-président de GAL à l'unanimité.



Comité de Programmation du GAL lors de la réunion d'installation le 18 décembre 2024 à Montoulieu

Accompagnement des porteurs de projet

Les documents cadre étant tous votés et la gouvernance définie, le GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup a été officiellement installé le 18 décembre et a entériné une reprise de contact avec tous les porteurs de projet laissés en attente lors du montage de la stratégie du GAL.

Sur les années 2023 et 2024, plus d'une centaine de projets ont été reçus et mis en attente du lancement du GAL. Une reprise de contact progressive a été effectuée en fin d'année 2024. Un formulaire de reprise de contact a été envoyé à l'intégralité des porteurs de projets afin de faire un état des lieux de l'avancement de ces projets et d'identifier ceux pouvant encore faire l'objet d'un financement LEADER. Sur ces cent projets, trente ont répondu au formulaire et une dizaine étaient encore éligibles. L'accompagnement a donc débuté par cette dizaine de projets. Ces projets sont en partie ceux qui seront retrouvés au premier COPROG de 2025, en mars.

Cotisations de l'association

Les Groupes d'Action Locale sont fortement intégrés dans des réseaux internationaux, nationaux et locaux. L'association ACPSL cotise tous les ans à l'association LEADER France qui regroupe et structure le réseau des GAL français.

LEADER France permet de prendre du recul sur la situation occitane, de partager des innovations dans l'instruction des dossiers et l'animation des GAL mais aussi de promouvoir le DLAL – LEADER et la ruralité directement à Bruxelles. Grâce à sa participation au réseau européen ELARD dont la présidence

était assurée jusqu'en 2024 par Thibaut Guignard, président de LEADER France, cette fédération est un partenaire précieux pour le GAL.

Le GAL ACPSL a cotisé en 2023 et 2024 pour participer à ce réseau. Entre autres, les animateurs du GAL ont pu participer à des formations, des réunions d'informations et webinaires traitant sur les réglementations européennes, les financements européens, la mise en perspective du DLAL – LEADER en Union Européenne et d'autres sujets. Les animatrices ont participé à une visite d'études en juin 2023 à Bruxelles. Elles ont pu approfondir leur connaissance des instances européennes et échanger avec des fonctionnaires européens travaillant sur le programme LEADER.

En octobre 2024, l'animateur a participé à l'assemblée générale de l'association ayant lieu à Poitiers pendant trois jours. Cette assemblée générale était suivie d'un congrès européen LEADER où de nombreux GAL étrangers ont participé. Entre autres, Louis a participé à des ateliers thématiques portant sur la coopération LEADER, la réglementation, mais aussi découvrir des projets phare financés par des GAL internationaux.

En 2023, la cotisation à LEADER France était à 650€ puis est passée à 750€ en 2024.

II. Perspectives pour l'année 2025

Recrutement

L'année 2025 marque un départ pour l'accompagnement et le financement des projets du GAL. Pour accompagner au mieux ces projets et répondre au besoin sur le territoire, la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises a lancé à la fin d'année 2024 le recrutement d'une coanimatrice. Ainsi, l'équipe technique du GAL atteindra les deux Equivalents Temps Plein en 2025. Louise Levayer, coanimatrice, sera basée à Ganges et sera mise à disposition de services de l'association identiquement au chargé de mission déjà en poste et basé à Saint Mathieu de Trévières. L'arrivée de cette nouvelle chargée de mission LEADER est prévue pour le mois de mai 2025.

Animation du GAL

De nombreux projets étaient en attente lors du lancement du GAL en décembre 2024. L'enjeu a été de débloquer cette liste d'attente de manière progressive tout en continuant à accueillir et accompagner de nouveaux projets. Sur la base d'un COTECH par mois et de cinq COPROG prévus sur l'année 2025, environ 25 projets sont pressentis pour être programmés sur l'année.

Une projection a été effectuée pour visualiser la consommation d'enveloppe au 31 décembre 2025. Pour calculer cette consommation, nous nous sommes basés sur l'assiette éligible pré-identifiée ainsi que sur les cofinancements existants.

	FA1	FA2	FA3	TOTAL
Engagement au 31/12/2025	250 000,00 €	293 000,00 €	225 000,00 €	768 000,00 €
Enveloppe	537 259,00 €	515 768,00 €	604 730,00 €	1 657 757,00 €
% engagement	47%	57%	37%	46%

Projection de la consommation d'enveloppe sur l'année 2025

L'enveloppe est donc fortement pressentie pour être à moitié engagée à la fin d'année 2025. Cette consommation, bien qu'élevée, est à relativiser car un ralentissement est prévu en 2026 du fait du contexte électoral. De plus, cette prévision est encore assez grossière et les projets débutent souvent avec des budgets supérieurs aux dépenses réelles présentées lors de la demande de paiement. Enfin, une forte consommation de l'enveloppe pourra éventuellement être mise en avant pour bénéficier d'un supplément en 2026.

A.M.I. LEADER en Ukraine

En avril 2025, l'association LEADER France a lancé un appel à manifestation d'intérêt (AMI) avec l'objectif d'identifier des Groupes d'Action Locale français souhaitant participer à des échanges d'expérience, de contribuer à des événements et rencontres, et d'accompagner le développement de l'approche LEADER dans huit territoires ukrainiens.

Le GAL Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup, porté par l'Association Aigoual Cévennes Pic Saint-Loup, souhaite soumettre sa candidature et participer à cet échange d'expérience. Le bureau de l'association est très enthousiaste et souhaite s'investir pleinement dans cette action. A terme, le COPROG sera intégré dans les réflexions et les échanges d'expériences. Le temps de travail demandé pour les animateurs est prévu à huit heures par mois maximum, avec d'éventuels déplacements défrayés par LEADER France.